

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
«8 Vies Pour la Planète» et «Les Vélos Des Étangs»**

Entre les soussignés

- **«8 Vies Pour la Planète»** – association de loi 1901, dont le siège social est situé 15 chemin d'Embarben 13250 St Chamas, représentée par **Damien Bonnet**, en sa qualité de Président
- ci-après désignée « **8VPP** »

d' une part, et

- **«Les Vélos Des Étangs»**, association de loi 1901, dont le siège social est situé 7 chemin des Olivades 13800 Istres, représentée par **Bruno Guiraud**, en sa qualité d'administrateur sur Miramas
- ci-après désignée « **LVDE** »

d' autre part,

Il a été convenu :

ARTICLE 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place par **8VPP** de son atelier solidaire et participatif de réparation de vélo situé à St Chamas et d'en informer la Mairie de St Chamas préteur des locaux.

Dans le cadre de cette collaboration, les deux associations partageront la gestion et l'activité de cet atelier vélo, et pourront initier de concert des Ateliers Vélo mobiles sur les communes environnantes (Berre L'Etang, Cornillon-Confoux, Grans, Miramas, etc.), et des campagnes de communication liées à l'objet de chaque association.

ARTICLE 2: Engagements de LVDE

2.1 **LVDE** s'engage, en fonction de ses capacités et de la disponibilité de ses bénévoles, à partager ses compétences, pour assurer les permanences et le fonctionnement de l'Atelier Vélo.

2.2 **LVDE** s'engage à apposer le logo de **8VPP** sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet, notamment sur le site internet de l'association.

2.3 La responsabilité de **LVDE** est limitée au soutien apporté à **8VPP** dans les conditions définies au présent article. **8VPP** conserve en conséquence l'entièvre responsabilité liée à l'atelier, ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire, Mairie, collectivité ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 3: Engagement de 8VPP

3.1 8VPP s'engage à fournir à **LVDE** tout document prouvant l'origine du matériel, pièces détachées et outillages, ainsi que sur l'utilisation d'éventuels soutiens financiers (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...).

3.2 8VPP s'engage à faire état du soutien de **LVDE** dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

3.3 **8VPP** s'engage à apposer le logo de **LVDE** sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet, notamment sur le site internet de l'association.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

À défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, la présente convention est conclue pour une durée d'1 an à compter de sa date de signature et sera renouvelée automatiquement chaque année à la date anniversaire.

ARTICLE 5: Évaluation du partenariat

Au terme de la première année de partenariat, **8VPP** et **LVDE** rédigeront un rapport, synthétisant le bilan des travaux menés et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes.

ARTICLE 6: Résiliation - Révision

6.1 En cas d'inexécution, par l'une des parties de l'une quelconque des dispositions de cette Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

6.2 La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

ARTICLE 7: Litiges

En cas de désaccord, contestation, litige ou autre différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable, dans le délai de deux mois.

La présente convention comporte 2 pages. Fait en trois exemplaires originaux.

A St Chamas, Le 01 novembre 2021

Damien Bonnet Bruno Guiraud
Président de «8 vies pour la planète» Administrateur de «Les Vélos Des Étangs»